

# Concours TSEF postes en région localisations à affiner

Le décret d'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État a été publié le 16 septembre 2020.

Ce 14 décembre 2021, l'arrêté d'ouverture du concours national à affectations locales est paru détaillant ainsi les spécialités et régions où sont situés les postes à pourvoir.

Voici les niveaux de recrutements :

Techniciens supérieurs d'études et de fabrications 2<sup>ème</sup> classe (BAC+2)

**187 postes (112 externes et 75 internes)**

Techniciens supérieurs d'études et de fabrications 3<sup>ème</sup> classe (BAC)

**67 postes (40 externes et 27 internes)**

Pour la **CGT**, cet outil de recrutement permet de palier à la fois aux incertitudes des lauréats de concours et les attentes RH des employeurs locaux.

Cependant, il est impératif de faire connaître au plus tôt les postes qui seront pourvus par concours et ce, de manière systématique.

C'est aujourd'hui aux employeurs locaux de prendre le relais et de communiquer sur les postes réservés aux lauréats des concours au sein de leur établissement.

Les employeurs ne peuvent pas à la fois se plaindre de la faiblesse des taux de promotion et ne pas communiquer en interne sur les possibilités d'évolutions au sein du corps technique !

La **CGT** se félicite de l'ampleur du recrutement mais n'hésitera pas à solliciter les employeurs partout où cela sera possible pour que des solutions d'évolutions soient trouvées, que ce soit à travers les avancements au choix, par examen pro ou par concours.

La mise en valeur et la promotion des concours doit aussi faire l'objet d'une campagne de communication de la part de la DRH-MD.

Montreuil, le 16 décembre 2021

